



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL  
DES  
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES  
FINANCES PUBLIQUES**

**N° Spécial**

**02 avril 2024**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DDFIP du 02 avril 2024**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêtés</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES</b>	<b>Page</b>
DDFIP n° 2024-027	01.04.2024	Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal <ul style="list-style-type: none"><li>• Services de Direction</li></ul>	3
DDFIP n° 2024-028	01.04.2024	Arrêté portant délégations de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal <ul style="list-style-type: none"><li>• Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévu par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts</li></ul>	5
DDFIP n° 2024-029	01.04.2024	Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal <ul style="list-style-type: none"><li>• Service des Impôts des Particuliers de Sèvres</li></ul>	7
DDFIP n° 2024-030	01.04.2024	Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal <ul style="list-style-type: none"><li>• Service des Impôts des Entreprises de Nanterre-Rueil</li></ul>	12

## **DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES**

### **Arrêté DDFIP N° 2024-027 du 1<sup>er</sup> avril 2024 portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

#### **Services de Direction**

L'administratrice de l'État, Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

**Vu** le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

**Vu** le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

**Vu** le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des Finances publiques ;

**Vu** le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

#### **ARRETE**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous,

2°) les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, sans limitation de montant,

3°) les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts, sans limitation de montant,

4°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous,

5°) les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 305 000 €,

6°) les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales,

7°) les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts,

8°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant,

9°) les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires,

aux agents désignés ci-après :

<b>Civilité</b>	<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>Grade</b>	<b>Limite des décisions contentieuses</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>
M.	MARTIN François	Administrateur général des Finances publiques	Sans limitation	200 000 €
Mme	MENGAUD Séverine	Administratrice des Finances publiques	Sans limitation	200 000 €
M.	DUVAL Franck	Administrateur des Finances publiques	Sans limitation	200 000 €
Mme	DUTRUC-ROSSET Laure	Administratrice des Finances publiques adjointe	Sans limitation	200 000 €
Mme	BRUGNONE Sandrine	Administratrice des Finances publiques adjointe	Sans limitation	200 000 €
Mme	GENTY Sylvaine	Administratrice des Finances publiques adjointe	Sans limitation	200 000 €
M.	RABOUTOT Olivier	Administrateur des Finances publiques adjoint	Sans limitation	200 000 €
M.	PRUVOST Romain	Administrateur des Finances publiques adjoint	Sans limitation	200 000 €
Mme	BUTOUR Cécile	Administratrice des Finances publiques adjointe	Sans limitation	200 000 €
M.	BACQUEY Patrick	Administrateur des Finances publiques adjoint	Sans limitation	200 000 €
Mme	BECAM Gwendoline	Inspectrice principale des Finances publiques	250 000 €	200 000 €
Mme	LEYRAT-MIGNARD Isabelle	Inspectrice principale des Finances publiques	250 000 €	200 000 €
Mme	DUMORTIER Virginie	Inspectrice principale des Finances publiques	250 000 €	200 000 €
M.	GAGNEROT Benoit	Inspecteur principal des Finances publiques	250 000 €	200 000 €
M.	DUPUIS Sébastien	Inspecteur principal des Finances publiques	250 000 €	200 000 €
Mme	LEBAYLE Nathalie	Inspectrice divisionnaire des Finances publiques	250 000 €	200 000 €

Civilité	Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
M.	BOSSARON Frédéric	Inspecteur divisionnaire des Finances publiques	250 000 €	200 000 €
Mme	GOUTILLE Carine	Inspectrice divisionnaire des Finances publiques	250 000 €	200 000 €
M.	SEIGNARD Laurent	Inspecteur divisionnaire des Finances publiques	250 000 €	200 000 €

## Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine et prendra effet à la date de publication.

Fait le 1<sup>er</sup> avril 2024

La Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine  
Administratrice de l'État  
Signé  
Maïté GABET

## Arrêté DDFIP n° 2024-028 du 1<sup>er</sup> avril 2024 portant délégations de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévu par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

SERVICE	CIVILITE	PRENOM	NOM
<b>SERVICES DES IMPÔTS DES PARTICULIERS</b>			
ASNIERES-SUR-SEINE	M.	FRANÇOIS	ERNST
BOULOGNE-BILLANCOURT	M.	JEAN-CLAUDE	SCAGNELLI
COLOMBES	M.	JEAN-FRANÇOIS	BERQUIER
GENNEVILLIERS	Mme	JOCELYNE	BOURDAREAU
ISSY-LES-MOULINEAUX	M.	BERTRAND	RONDEL
MONTRouGE	Mme	JOSIANE	DAUPHIN HIPPON
NANTERRE -RUEIL	Mme	MARIANNE	GLISE
NEUILLY	Mme	AMANDINE	POCQUET
SCEAUX	Mme	CHRISTINE	LASHERAS

SEVRES	M.	LAURENT	DRAMEZ
SURESNES	Mme	JOSIANE	VAUDEVIRE-MALET
<b>SERVICES DE PUBLICITÉ FONCIÈRE ET DE L'ENREGISTREMENT</b>			
NANTERRE 3	Mme	MARIE AGNES	YOUSFI
VANVES 2	M.	FRÉDÉRIC	DARRIOUMERLE
<b>SERVICE DÉPARTEMENTAL DES IMPÔTS FONCIERS</b>			
SDIF NANTERRE	M.	PATRICK	OUSSET

SERVICE	CIVILITE	PRENOM	NOM
<b>SERVICES DES IMPÔTS DES ENTREPRISES</b>			
BOULOGNE-BILLANCOURT	M.	RAYNALD	GIVERNE
CLICHY	M.	STEPHANE	LEMOINE
COURBEVOIE	M.	JEAN-FRANÇOIS	MEDETIAN
ISSY-LES-MOULINEAUX	Mme	FRANÇOISE	BOUTBIEN
NANTERRE RUEIL	M.	ROMAIN	RIAND
NEUILLY-SUR-SEINE	M.	EDDIE	KAMOUN
SCEAUX	Mme	LAURENCE	SIMON-MICHEL
SEVRES	Mme	BEATRICE	MARIVAIN
<b>PÔLES CONTRÔLE EXPERTISE</b>			
BOULOGNE-BILLANCOURT	Mme	NAIMA	LEMAINI
CLICHY	Mme	GWENDOLINE	BECAM
NANTERRE	M.	ROMAIN	RIAND
SCEAUX	M.	WILLIAM	LAWSON
<b>PCRP</b>			
SURESNES	Mme	MARYVONNE	MARTINOT
NEUILLY HAUTS-DE-SEINE	Mme	CHRISTIANE	FERRIGNO-NUNEZ
BOULOGNE-BILLANCOURT	Mme	MARIE-HELENE	CENDERENT
SEVRES	Mme	VALERIE	ARBITURER
MONTROUGE	Mme	LAETITIA	BLIN
<b>PÔLE DE RECouvreMENT SPÉCIALISÉ</b>			

DES HAUTS DE SEINE	Mme	CHRISTINE	NAIRAUD
<b>BRIGADES DEPARTEMENTALES DE VERIFICATION</b>			
1ERE BDV VANVES	Mme	PERRINE	BELHADJ AMMAR
4EME BDV VANVES	M.	FRANÇOIS- MICHEL	DUTHEIL
6EME BDV VANVES	Mme	SOPHIE	VERDON
9EME BDV NANTERRE	M.	PASCAL	BREINER
10EME BDV NANTERRE	Mme	TIPHAINE	LANDAIS
11EME BDV NANTERRE	M.	SEBASTIEN	ROUSSEAU
12EME BDV NANTERRE	M.	ARNAUD	ESQUIROL

Nanterre le 1<sup>er</sup> avril 2024

**Arrêté DDFIP n° 2024-029 du 1<sup>er</sup> avril 2024 portant délégation de signature en matière  
de contentieux et de gracieux fiscal**

**Service des Impôts des Particuliers de Sèvres**

La comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Sèvres,

**Vu** le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

**Vu** le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

**Vu** le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des Finances publiques ;

**Vu** le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à :

- Mme Sylvie POÛ, inspectrice des Finances publiques,
- Mme Natacha LEGRAND, inspectrice des Finances publiques,
- Mme Myriam RANSY, inspectrice des Finances publiques,

adjoints au responsable du service des impôts des particuliers de Sèvres, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et sans limitation de montant, les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité de la comptable soussignée,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 24 mois et porter sur une somme supérieure à 100 000 € ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite de 60 000€ ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des Finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

OHEIX Isabelle	GERNEZ Sophie
FER Philippe	BONIFACE Claire
HELAOUI Meddy	NOIRIT François
BARDIL Karine	BERAUDO Anaïs
JOUSSEMET Romuald	MICHEL Ingrid
LE VANNIER Claire	COUGOUREUX Julien



OHEIX Isabelle	GERNEZ Sophie
DA SILVEIRA Linda	BIZARD Arnaud
NGUYEN Delphine	SIMON Stéphane
DELAYE Eliott	
MATHIEU Jessica	

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des Finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

BEUGNET Emilie	PAJANIAYE Loïc	LE BLON Maraina
NGA MBA Yannick	TRIKI Naïm	DRAI Laurence
MILLOT Michaël	PAYN Alexandra	TEMAURIORAA Manureva
CHARLOT Mathieu	MIGNE Mathilde	TAILLANDIER Simon
MONTAGNE Flora	BABEF Olivier	DELAHAYE David
MELLOUK Elias	NAULEAU Quentin	MACHADO Maria Madaléna
VALETTE Marie	ORTOLANO Alexandre	
MARTIN Sabine	MARIE-SAINTE Amalia	

### Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
GERNEZ Sophie	Contrôleuse ppale	10 000 €	12 mois	30 000 €

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>Grade</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>	<b>Durée maximale des délais de paiement</b>	<b>Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé</b>
OHEIX Isabelle	Contrôleuse ppale	10 000 €	12 mois	15 000 €
FER Philippe	Contrôleur ppal	10 000 €	12 mois	15 000 €
BERAUDO Anaïs	Contrôleuse	10 000 €	12 mois	15 000 €
HELAOUI Meddy	Contrôleur	10 000 €	12 mois	15 000 €
NOIRIT François	Contrôleur	10 000 €	12 mois	15 000 €
SIMON Stéphane	Contrôleur	10 000 €	12 mois	15 000 €
MICHEL Ingrid	Contrôleuse	10 000 €	12 mois	15 000 €
JOUSSEMET Romuald	Contrôleur	10 000 €	12 mois	15 000 €
LE VANNIER Claire	Contrôleuse	10 000 €	12 mois	15 000 €
BONIFACE Claire	Contrôleuse	10 000 €	12 mois	15 000 €
BARDIL Karine	Contrôleuse	10 000 €	12 mois	15 000 €
COUGOUREUX Julien	Contrôleur	10 000 €	12 mois	15 000 €
BIZARD Arnaud	Contrôleur	10 000 €	12 mois	15 000 €
DA SILVEIRA Linda	Contrôleuse	10 000 €	12 mois	15 000 €
NGUYEN Delphine	Contrôleuse	10 000 €	12 mois	15 000 €
DELAYE Eliott	Contractuel B	10 000 €	12 mois	15 000 €
MATHIEU Jessica	Contractuelle B	10 000 €	12 mois	15 000 €
MONTAGNE Flora	Agente administrative	2 000 €	6 mois	7 500 €
BEUGNET Emilie	Agente administrative	2 000 €	6 mois	7 500 €
VALETTE Marie	Agente administrative	2 000 €	6 mois	7 500 €
TEMAURIORAA Manureva	Agente administrative	2 000 €	6 mois	7 500 €
BABEF Olivier	Agente administrative	2 000 €	6 mois	7 500 €
NGA MBA Yannick	Agent administratif	2 000 €	6 mois	7 500 €
DRAI Laurence	Agente	2 000 €	6 mois	7 500 €

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>Grade</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>	<b>Durée maximale des délais de paiement</b>	<b>Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé</b>
	administrative			
MARTIN Sabine	Agente administrative	2 000 €	6 mois	7 500 €
LE BLON Maraina	Agente administrative	2 000 €	6 mois	7 500 €
MARIE-SAINTE Amalia	Agente administrative	2 000 €	6 mois	7 500 €
TAILLANDIER Simon	Agent administratif	2 000 €	6 mois	7 500 €
DELAHAYE David	Agent administratif	2 000 €	6 mois	7 500 €
MELLOUK Elias	Agent administratif	2 000 €	6 mois	7 500 €
CHARLOT Mathieu	Agent administratif	2 000 €	6 mois	7 500 €
NAULEAU Quentin	Agent administratif	2 000 €	6 mois	7 500 €
MILLOT Michaël	Agent administratif	2 000 €	6 mois	7 500 €
MIGNE Mathilde	Agente administrative	2 000 €	6 mois	7 500 €
PAYN Alexandra	Agente administrative	2 000 €	6 mois	7 500 €
PAJANIAYE Loïc	Agent administratif	2 000 €	6 mois	7 500 €
MACHADO Maria Madaléna	Agente administrative	2 000 €	6 mois	7 500 €
TRIKI Naïm	Agent administratif	2 000 €	6 mois	7 500 €
ORTOLANO Alexandre	Agent administratif	2 000 €	6 mois	7 500 €

#### **Article 4**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine.

A Sèvres, le 1er avril 2024

Le comptable,  
Responsable par intérim du service des impôts des particuliers,

Signé  
Laurent DRAMEZ

**Arrêté DDFIP n° 2024-030 du 1<sup>er</sup> avril 2024 portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

**Service des Impôts des Entreprises de Nanterre-Rueil**

Le comptable public, responsable du service des impôts des entreprises de NANTERRE-RUEIL.

**Vu** le Code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

**Vu** le Livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

**Vu** le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des Finances publiques ;

**Vu** le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à M. Bertrand POUDENS, inspecteur divisionnaire, Mme Aurélia GLUCKMAN, inspectrice, Mrs. Laurent KOLISSO, Laurent VELON TSOA inspecteurs, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, de crédit d'impôt compétitivité et emploi, de crédit d'impôt recherche et de crédit résultant du report en arrière de déficit dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs principaux et contrôleurs des Finances publiques désignés ci-après :

GASNIER Philippe	CANALS Benoît	CHAREYRE Olivier
SAKO Kadia	MERAOUNA Maria	LAVIT Gilles
LE CAM Antoine	BERRY Ophélie	DIAKITE Kadidiatou
PREVOTS Lætitia	RUDOLF Olivier	GASSEMANN Bénédicte
DUCAUZE Jean-Pierre	MEUNIER Nathalie	GEORGES Véronique
ELAMRANI Nabouia	BENSOUNA Elsa	FERAILLE Alexandra
CHANTEPIE Mélanie		

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des Finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

DIOCHOT Alicia	THOMAS Noémie	VASSEUR Marc
MAHOUSA Aurélie	LEROI Benoît	

## Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>Grade</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>	<b>Durée maximale des délais de paiement</b>	<b>Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé</b>
SAKO Kadia	Contrôleur	10 000 €	6 mois	10 000 €
CHAREYRE Olivier	Contrôleur	10 000 €	6 mois	10 000 €
DIAKITE Kadidiatou	Contrôleur	10 000 €	6 mois	10 000 €
LAVIT Gilles	Contrôleur	10 000 €	6 mois	10 000 €
LE CAM Antoine	Contrôleur	10 000 €	6 mois	10 000 €
GEORGES Véronique	Contrôleur	10 000 €	6 mois	10 000 €
PREVOTS Lætitia	Contrôleur	10 000 €	6 mois	10 000 €
ELAMRANI Nabouia	Contrôleur	10 000 €	6 mois	10 000 €
BENSOUNA Elsa	Contrôleur	10 000 €	6 mois	10 000 €
GASSEMANN Bénédicte	Contrôleur	10 000 €	6 mois	10 000 €
DUCAUZE Jean- Pierre	Contrôleur	10 000 €	6 mois	10 000 €
MEUNIER Nathalie	Contrôleur	10 000 €	6 mois	10 000 €
MERAOUNA Maria	Contrôleur	10 000 €	6 mois	10 000 €
CANALS Benoît	Contrôleur	10 000 €	6 mois	10 000 €
GASNIER Philippe	Contrôleur	10 000 €	6 mois	10 000 €
BERRY Ophélie	Contrôleur	10 000 €	6 mois	10 000 €
CHANTEPIE Mélanie	Contrôleur	10 000 €	6 mois	10 000 €
FERAILLE Alexandra	Contrôleur	10 000 €	6 mois	10 000 €
RUDOLF Olivier	Contrôleur	10 000 €	6 mois	10 000 €
THOMAS Noémie	Agent	2 000 €	6 mois	2 000 €
DIOCHOT Alicia	Agent	2 000 €	6 mois	2 000 €
LEROI Benoit	Agent	2 000 €	6 mois	2 000 €

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>Grade</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>	<b>Durée maximale des délais de paiement</b>	<b>Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé</b>
MAHOUSA Aurélie	Agent	2 000 €	6 mois	2 000 €
VASSEUR Marc	Agent	2 000 €	6 mois	2 000 €

#### **Article 4**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine

A Nanterre, le 01 avril 2024

Le comptable public,  
 Responsable du service des impôts des entreprises de Nanterre-Rueil  
 Signé  
 Romain RIAND

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

## PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Secrétariat général  
Secrétariat général aux affaires départementales

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE



**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>